



CONTRAT DE PENSION CANINE EDUCAGILL

93 rue du Pont Bain 76440 LE FOSSE

Siret : 793 169 558 00012

Contact : 06 72 41 70 23

E-mail : educagill.lejeune@gmail.com - site : www.educagill.com

HORAIRES : du lundi au samedi de **7H00** à **18H30** sur **R.D.V.**

VISITE de la Pension Canine du lundi au samedi sur **R.D.V.**

FERME les dimanches et jours fériés.

Permanence téléphonique **uniquement** pendant les heures d'ouverture.

Nom du Propriétaire :		
Adresse :		
Tel :	PORT:	
E-mail :	@	
Nom du Chien :	Race :	Sexe :
Date de naissance :	N° de puce ou tatouage :	
Date d'arrivée :	Date de départ prévu :	
Observation(s) :		

TARIFS TTC

Nuitée 1 chien : 12 €	X	Nuits =	euros
Nuitée 2 chiens : 10 € /chien	X	Nuits =	euros
Nuitée 3 chiens : 9 € /chien	X	Nuits =	euros
Garderie : 9 € la journée	X	Journées =	euros
Arrhes versés =			euros
TOTAL DU SEJOUR=			euros
Modalités de règlement : 30 % à la réservation, le solde le jour du départ			
<u>Si la sortie s'effectue après 9h30. le tarif garderie supplémentaire sera facturé.</u>			

Autorisez-vous la publication de photos de votre chien sur notre site www.educagill.com OUI NON

Le client certifie avoir pris connaissance des conditions générales (au verso de la page).

Fait le



Signature client



Signature entreprise Educagill :



CONDITIONS GENERALES DE GARDERIE

- 1) Le chien doit être vacciné depuis plus de 15 jours et moins d'un 1 an contre les maladies suivantes : carré, hépatite, leptospirose, et parvovirose, la toux du chenil, vermifugé et le traitement contre les parasites.
- 2) Nos clients s'engagent à nous communiquer dans le contrat les risques que peuvent présenter leurs chiens dans tous les domaines, notamment caractériel et physiologique.
- 3) La Pension n'assure pas le toilettage des chiens.
- 4) En cas de maladie, le responsable du chenil s'engage à soigner l'animal mais décline toute responsabilité en cas de décès.
Les frais qu'entraîne le traitement sont à la charge du propriétaire.
- 5) Pour tout séjour supérieur à un mois le règlement de la pension s'effectue d'avance chaque début de mois.
- 6) Des suppléments peuvent être facturés au propriétaire de l'animal (soins, médicaments, aliments spécifiques ou d'alimentation particulière sera prise en compte dans la mesure de nos possibilités, mais restera à la charge du propriétaire de l'animal.
- 7) Une réservation ne pourra être retenue si elle n'est pas confirmée par le versement des arrhes, représentant 30% du prix du séjour restant acquis en cas d'annulation.
- 8) Le montant de la Pension doit être réglé intégralement le jour du départ de l'animal.
Sauf en cas d'accord préalable stipulé dans les modalités de règlement sur la page 1 du contrat.
- 9) Les clients doivent nous communiquer leur adresse de déplacement (ou un numéro de téléphone) afin de nous donner la possibilité de les contacter en cas de problèmes avec leurs chiens.
- 10) Frais vétérinaire résultant de maladie, blessures ou accidents sont non compris dans le montant de la pension et restent à la charge du propriétaire de l'animal.
- 11) Le propriétaire de l'animal m'autorise à faire appel à notre vétérinaire et à faire pratiquer tous soins urgents et nécessaires à la bonne santé de l'animal.

**Pour le bien être de vos compagnons ,
merci de respecter les horaires d'entrée et de sortie.**

